

Père Léo-Paul Hébert, c.s.v.

1929-2012



Le père Léo-Paul Hébert écrit sur une feuille non datée: « Je suis né le 3 mars 1929, à Kénogami. Je suis le douzième et dernier enfant de Joseph Hébert et de Marie Côté. En juin 1942, je terminais ma septième année.

C'est pendant les vacances qui suivirent, soit en juillet, que se décida le choix de ma vocation. Grâce à une bourse d'étude, je pus entreprendre mon cours classique au Séminaire de Joliette, en septembre 1942. J'avais alors 13 ans. Au mois d'août, 1947, âgé de 17 ans, j'entrai au noviciat dans l'intention de devenir prêtre, Clerc de Saint-Viateur. »

Dans notre langage, on dit que la vocation, c'est un appel de Dieu et cet appel, on y répond comme on peut, avec ce qu'on est. Il l'a reçu cet appel, il l'a accueilli comme un message. C'était pour lui la Bonne Nouvelle et il s'y est attaché toute sa vie avec fidélité. Il est demeuré en habit de service en milieu scolaire. Bon et fidèle serviteur dans le milieu de l'éducation. C'était l'idéal que ses éducateurs du Séminaire lui avaient transmis : devenir prêtre éducateur, enseignant, comme c'était la coutume. Un prêtre de collège, porteur de la Parole de Dieu en milieu scolaire. Témoin de sa foi auprès des jeunes. Un choix, une option, modeste et sans éclat. D'une grande honnêteté et d'une grande droiture. Un éducateur de carrière qui n'en finissait plus d'étudier, de se préparer. Il y mettait tout son cœur. Son ministère, c'était sa présence en milieu scolaire, c'était son enseignement.

Il n'était pas fait pour faire un curé de paroisse, ni pour prêcher des retraites, ni pour donner des conférences. Il y a plusieurs demeures dans la maison du Père! Notre confrère, c'était un chercheur, un ami de la culture, un ami des livres. Il se sentait chez lui et c'est là que Dieu l'appelait chaque jour dans les universités, les bibliothèques d'ici et d'ailleurs, dans une classe, là où il donnait le meilleur de lui-même. Il avait enfin trouvé sa voie, son chemin, après avoir fait des essais dans quelques paroisses.

Il demeurait au fait de l'évolution de l'Église, il était fidèle à ses engagements comme religieux, prêtre éducateur. Ce qu'il avait choisi de faire, pour être fidèle à son charisme, aux dons qu'il avait reçus, était ajusté à ce qu'il était. Il aimait et appréciait ses étudiants et ses collègues

de travail. Dans la communauté, il avait ses amis, mais il était le frère de tous qu'on pouvait consulter en tout temps. Toujours disponible, toujours en tenu de service comme un bon et fidèle serviteur. Il était pour nous une personne compétente qu'on consultait. Il donnait ses opinions et il faisait des recherches pour répondre adéquatement à ce qu'on lui demandait. Il était pour nous une personne de référence en théologie, en histoire et en littérature.

Il savait taquiner, rire et se moquer avec délicatesse en apportant un éclairage des auteurs anciens sur des situations de la vie quotidienne. Il savait manier l'humour avec une grande finesse. Dans un climat de confiance, il devenait intarissable, et savait prendre toute sa place.

Depuis un an, il s'est délesté de sa bibliothèque et de ses nombreuses boites de documents de chercheur qui l'ont fait vivre, de ses livres qu'il a publiés et qui lui ont valu certaines distinctions. Il se sentait rendu au bout du chemin. Il se rendait péniblement à la chapelle.

Le père Léo-Paul Hébert était pour nous un homme de Dieu, un homme de cœur, inébranlable dans sa foi, sensible et respectueux des autres.

Joliette, c'est loin du Lac Saint-Jean. Il a quitté son patelin à 13 ans. Une abondante correspondance témoigne de son attachement à sa famille. Ses écrits sur la vie et les œuvres de la communauté témoignent aussi de son attachement à la communauté des Viateurs.

Heureux le serviteur que le Maître, à son arrivée, trouvera en habit de service en train de veiller. Il a été fidèle à célébrer l'Eucharistie qui nous rassemble. Qu'il repose dans la paix. Qu'il trouve auprès de Dieu cette paix et cette joie que nous annonçons et nous promet la foi au Christ ressuscité.

Père René Pageau, c.s.v.

16 mai 2012